



Eure-et-Loir Commune d'ARCISSES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Date de transmission de la convocation : 4 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de décembre, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjointe	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEALT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint - Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	Pouvoir à Valérie TRIVERIO
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal		X	Pouvoir à Hervé ENEALT
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Francis DE KONINCK
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Philippe RUHLMANN a été nommé secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTIONS FDI 2025 (délibération n° 3-10/12/2024)

Suite à une erreur matériel la présente délibération annule et remplace la délibération portant le même numéro passée en Préfecture le 18 décembre 2024

Stéphane COURPOTIN présente les différents travaux à réaliser sur l'année 2025 :

- Alarme et télésurveillance
- Vidéoprotection
- Toiture des services techniques
- Trottoir rue du Rocher
- Chemin de Bourdigal
- Trottoir 5 rue de la Vieille Cour
- Modification d'une bouche d'engouffrement avenue de l'Arcisse
- Modification d'une bouche d'engouffrement rue de la Cloche
- Rue de la Vallée

- 1 chemin de l'Espérance
- 32 avenue de l'Arcisse
- Modification d'une bouche d'engouffrement impasse de la Joletterie
- Rue du Val Roquet
- Chemin Le Bout du Bois
- Travaux de voirie Rue des Moulins
- Chemin de la Bretonnière
- Tirant mairie
- La Prunelière

Stéphane COURPOTIN explique que ces travaux pourraient être éligibles au Fonds Départemental d'Investissement d'Eure-et-Loir (FDI 28) par l'attribution d'une subvention au taux de 30 % par le Conseil départemental.

Pour aider au financement de ces travaux, Stéphane COURPOTIN propose de présenter ces projets dans le cadre du FDI 28.

Après avoir, entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation des travaux sous réserve des financements obtenus,
- Sollicite une aide auprès du Département au titre du FDI,
- Approuve le plan de financement comme ci-dessous exposé :

Lieu	NATURE	TRAVAUX		FDI		AUTOFINANCEMENT	
		Montant des travaux TTC	Montant des travaux HT	Taux	Montant	Taux	Montant
Margon	Alarme et télésurveillance	10 315 €	8 596 €	30%	2 579 €	70%	6 017 €
Margon	Vidéoprotection	44 392 €	36 993 €	30%	11 098 €	70%	25 895 €
Margon	Toiture services techniques	67 267 €	56 056 €	30%	16 817 €	70%	39 239 €
Margon	Trottoir rue des rochers	13 313 €	10 094 €	30%	3 028 €	70%	7 066 €
Margon	Chemin de Bourdigal	103 933 €	86 611 €	30%	25 983 €	70%	60 627 €
Margon	Trottoir 5 rue de la vieille cour Modification 1 BE avenue de l'Arcisses Modification 1 BE rue de la cloche Rue de la vallée 1 chemin de l'espérance 32 avenue de l'arcisses Modification 1 BE impasse La Joletterie Rue du Val Roquet	23 533 €	19 611 €	30%	5 883 €	70%	13 728 €
Margon	Le bout du bois	6 610 €	5 508 €	30%	1 652 €	70%	3 856 €
Brunelles Coudreceau	Rue des moulins Chemin de la Bretonniere	6 051 €	5 043 €	30%	1 513 €	70%	3 530 €
Brunelles	Tirant mairie	7 690 €	6 409 €	30%	1 923 €	70%	4 486 €
Coudreceau	La Prunelière	5 508 €	4 590 €	30%	1 377 €	70%	3 213 €

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 22/01/2025
et de la publication le 23/01/2025
Fait à ARCISSES, le 22/01/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN